



# Compte-rendu du Comité Syndical du Pôle Lundi 5 août 2019 à 8 heures 30 Salle de réunion du PETR à AVALLON

Le lundi 5 août 2019 à 8 heures 30, le Comité Syndical du Pôle, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion du PETR du Pays Avallonnais à AVALLON, sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

- <u>7 Délégués titulaires présents</u>: Hubert BARBIEUX, Jean-Paul BUTTARD, Claudie CHAMPEAUX, Sylvie CHARPIGNON, Pascal GERMAIN, Didier IDES et Gérard PAILLARD.
- <u>2 Délégués titulaires excusés ayant donné un pouvoir de vote</u> : Nathalie LABOSSE a donné pouvoir à Jean-Louis GROGUENIN et Jean-Maurice MAURICE a donné pouvoir à Marcel GEORGES.
- 2 Délégués titulaires absents excusés : Gérard DELORME et Philippe LENOIR.
- 4 Délégués titulaires absents: Olivier BERTRAND, Alain CHAPLOT, Nadine LEGENDRE et Jean-Claude LEMAIRE.
- 2 Délégués suppléants présents ayant un pouvoir de vote : Marcel GEORGES et Jean-Louis GROGUENIN.

| Date de convocation                                   | 23 juillet 2019 |
|---|-----------------|
| Délégués titulaires en fonction                       | 15              |
| Délégués titulaires présents                          | 7               |
| Délégué titulaire présent ayant un pouvoir de vote    | 0               |
| Délégués suppléants présents ayant un pouvoir de vote | 2               |

### Secrétaire de séance : Claudie CHAMPEAUX

- Le Président souhaite la bienvenue à tous les Délégués titulaires et suppléants présents et présente les excuses susvisées.
- Le Président remercie Madame Arlette BORSATO (Présidente du Conseil de Développement Territorial) de sa présence.
- Le Président rappelle l'ordre du jour qui ne suscite aucune observation.
- Le Président sollicite l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour : le cas échéant, selon la décision prise à l'OJ n° 4/1, approbation de la décision modificative n° 2019-2.
  - Cette demande est acceptée à l'unanimité par un vote à main levée.

### O.J N° 1: APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU MERCREDI 12 JUIN 2019

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est ADOPTÉ par un vote à main levée à l'unanimité.

## O.J N° 2: INFORMATIONS DIVERSES DU PRÉSIDENT

- Signalétique patrimoniale et directionnelle: le Président informe qu'il est prévu de lancer la consultation du marché de la signalétique patrimoniale et directionnelle au cours de la 2<sup>ème</sup> quinzaine du mois d'août 2019. Il expose les grandes lignes du contenu de la consultation en précisant qu'elle se fera en deux marchés distincts compte tenu que celui inhérent à la signalétique directionnelle sera plus rapide à mettre en œuvre.
- <u>Effilogis Maisons individuelles</u>: Monsieur Didier IDES rappelle que le PETR du Pays Avallonnais a candidaté au Service public de l'efficacité énergétique (SPEE) fin avril dernier et indique que notre dossier a été retenu, au même titre que 4 autres territoires régionaux, pour s'engager dans ce dispositif désormais dénommé Effilogis Maisons individuelles. Il explique que ce dispositif, initié par la Région en partenariat avec l'État et l'ADEME, est entré dans sa phase opérationnelle avec pour objectif de démultiplier les projets de rénovation performante dans l'habitat privé (maisons individuelles) en amplifiant les dynamiques en cours. Monsieur Didier IDES rappelle les grandes lignes de la démarche et présente la procédure à suivre ainsi que le calendrier prévisionnel de l'opération (cf. : note succincte annexée au compte rendu).
  - Le Président attire l'attention sur le financement de l'opération, en termes de trésorerie qui devra être supportée par le PETR du Pays Avallonnais dans l'attente de percevoir les 80% de la subvention régionale, dès lors que les Communautés Communes confirmeraient leur volonté à s'engager dans le dispositif.

o Le Président informe de l'avancement du déplacement de la borne interactive touristique de VÉZELAY et explique qu'il a demandé une expertise contradictoire pour celle qui a été vandalisée à AVALLON.

# O.J N° 3: INFORMATIONS SUR LES DÉLÉGATIONS DU PRÉSIDENT

Depuis la dernière réunion du Comité Syndical du Pôle et dans le cadre du projet des travaux de réaménagement d'un ancien bâtiment en « Maison des étudiants en santé », le Président informe qu'il a signé deux actes d'engagement pour :

- Une mission de contrôle technique au profit du cabinet DEKRA INDUSTRIAL SAS pour un montant de 3 470,00 euros HT, soit 4 164,00 euros TTC.
- Une mission de coordination SPS au profit du cabinet DEKRA INDUSTRIAL SAS pour un montant de 2 986,25 euros HT, soit 3 583,50 euros TTC.

Le Président indique que la consultation des entreprises sera lancée et la demande de permis de construire sera faite au cours du mois d'août 2019.

#### O.J N° 4 : AFFAIRES FINANCIÈRES

- 1°) Contractualisation d'un crédit relais (Rapporteur : le Président) : par une délibération en date du 12 juin 2019, le Président rappelle que Comité Syndical du Pôle l'a autorisé à signer une convention financière avec le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté afin de définir les modalités de versement d'une éventuelle avance financière en lieu et place des fonds européens (ou dans l'attente de les percevoir) prévus pour l'ingénierie 2018 et 2019. Selon les explications apportées en cours de séance, il indique qu'une consultation a été lancée auprès de plusieurs établissements bancaires afin de solliciter des offres pour contractualiser un crédit relais de 150 000,00 euros. Dans ce cadre, le Président explique que seule la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté a fait une offre « taux de 0,70 % durée d'un à trois ans frais de dossier de 0,20 % ». Il propose au Comité Syndical du Pôle de délibérer pour :
  - Approuver le recours à un crédit relais pour un montant de 150 000,00 euros, Et, le cas échéant,
  - Retenir l'offre de la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté selon les modalités susvisées,
  - L'autoriser à signer le contrat inhérent à la présente délibération avec l'établissement bancaire retenu en fixant la durée à 3 ans.

Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

- APPROUVE le recours à un crédit relais d'un montant de 150 000,00 euros,
- RETIENT l'offre de la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté selon les modalités susvisées,
- AUTORISE le Président à signer le contrat inhérent à la présente délibération avec l'établissement bancaire retenu en fixant la durée à 3 ans.
- **2°)** <u>Décision modificative 2019-2</u> (*Rapporteur : le Président*) : considérant la décision prise à l'OJ n° 4/1 et après l'avoir présentée, le Président propose au Comité Syndical du Pôle de délibérer pour approuver la décision modificative n° 2019-2 conformément aux tableaux ci-dessous :

| Dépenses d'investissement       |            | Recettes d'investissement       |            |
|---------------------------------|------------|---------------------------------|------------|
| Comptes et libellés             | Montants   | Comptes et libellés             | Montants   |
| Budget exécutoire 2019          | 184 137,59 | Budget exécutoire 2019          | 184 137,59 |
| Décision modificative n° 2019-1 | 170 640,00 | Décision modificative n° 2019-1 | 170 640,00 |
| 16449 Crédit relais             | 150 000,00 | 16449 Crédit relais             | 150 000,00 |
| Décision modificative n° 2019-2 | 150 000,00 | Décision modificative n° 2019-2 | 150 000,00 |
| Nouveau budget exécutoire 2019  | 504 777,59 | Nouveau budget exécutoire 2019  | 504 777,59 |

| Dépenses de fonctionnement            |            | Recettes de fonctionnement      |            |
|---------------------------------------|------------|---------------------------------|------------|
| Comptes et libellés                   | Montant    | Comptes et libellés             | Montant    |
| Budget exécutoire 2019                | 579 731,90 | Budget exécutoire 2019          | 579 731,90 |
| Décision modificative n°2019-1        | 0,00       | Décision modificative 2019-1    | 0.00       |
| 6182 Documentation et abonnement      | -300,00    |                                 |            |
| 627 Services bancaires                | + 300,00   |                                 |            |
| Total décision modificative n° 2019-2 | 0,00       | Décision modificative n° 2019-2 | 0,00       |
| Nouveau budget exécutoire 2019        | 579 731,90 | Nouveau budget exécutoire 2019  | 579 731,90 |

Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, APPROUVE la décision modificative n° 2019-2 telle qu'elle est présentée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 heures 30.